

Bulletin d'inscription

(1 bulletin par participant et par formation)

À retourner à **CIDJ - Marie-Christine MERLIN, Pôle formation – 101, quai Branly - 75740 Paris Cedex 15** ou par e-mail : **formation@cidj.com**

Formation

Intitulé:

Date:

Tarif: € net (repas non inclus)

Professionnels IJ IDF : coût pédagogique/participant..... € net/jour

Forfait restauration facultatif - (15 € jour/pers.) € net

Montant total de la commande € net

Organisme / Entreprise / Structure IJ

Raison sociale:

Adresse

CP Ville

N° Siret Code APE/NAF

Responsable hiérarchique / Service formation / Service RH

M. M^{me} Prénom Nom

Fonction

Service

Tél.

E-mail.....

Participant

M. M^{me} Prénom Nom

Fonction

Tél.

E-mail (*obligatoire*).....

Règlement

par chèque, ci-joint, à l'ordre du CIDJ

à réception de facture pour les administrations (joindre impérativement un bon de commande)

par un OPCO ou CPF, à réception de facture (adresse à compléter dans la rubrique « Facturation »)

abonnement pack annuel de formation structures IJ IDF (voir bon de commande Actuel-Cidj 2020)

Tarifs abonnés à IJ Box / Actuel-Cidj (hors réseau IJ IDF) : une remise de 20 % sur les formations (numéro d'abonné :)

Facturation

Organisme à facturer, si adresse différente:

.....

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente (p. 42-43) et les accepter sans réserve.

Fait à le

Cachet de l'entreprise

Signature du responsable

CIDJ - Déclaration d'activité n° 11752616075 - Siret: 775685605 00013
101, quai Branly - 75015 Paris - www.cidj.com

Renseignements: 01 44 49 12 05 / 13 18 - E-mail: formation@cidj.com

Conditions générales de vente

1 - Inscription et modalités de paiement

Votre inscription est considérée comme définitive à réception du bulletin d'inscription nominatif accompagné du règlement par chèque à l'ordre du CIDJ, d'une lettre valant commande pour les administrations ou d'un bon de commande pour les entreprises/mairies à l'adresse suivante : CIDJ - À l'attention de Marie-Christine Merlin, Pôle Formation, 101, quai Branly, 75740 Paris Cedex 15.

Certains modules sont dupliqués et proposés dans le département du Val-d'Oise en partenariat avec le CIJ 95, (confirmation des lieux lors des convocations).

Environ 2 semaines avant le début de la formation, une convention et/ou une convocation seront adressées par mail à chaque stagiaire. À l'issue de chaque formation, il sera remis une attestation de présence nominative.

Remplacement d'un participant : le CIDJ offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant avec le même profil et les mêmes besoins en formation, jusqu'à l'ouverture de la session de formation et sans facturation supplémentaire. Toute demande de remplacement devra être adressée par mail.

2 - Tarifs

Tous les tarifs indiqués sont nets (exonération de TVA). Ils comprennent la formation pour un participant, les supports et les outils pédagogiques remis pendant la formation.

Tarifs abonnés IJ Box / Actuel-Cidj hors IJ IDF : une remise de 20 % sur les modules de formation.

Restauration : un forfait journalier est demandé en supplément de vos frais d'inscription. Les frais de transport et d'hébergement des participants ne sont pas inclus dans le tarif.

Les formations du personnel du réseau Information Jeunesse Île-de-France : la formation obligatoire (**FIJ gratuite**) est financée par le CIDJ et la DRJSCS.

Autres formations : coût pédagogique 95 € net / personne / jour ou abonnement au pack annuel à 250 € par structure à la charge des employeurs des structures IJ IDF.

3 - Formations intra-entreprises

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par le CIDJ. Un acompte de 30 % sera versé par le client à la signature de la commande. Condition : 6 participants minimum et 14 maximum.

Les formations se déroulent dans vos locaux ou dans ceux du CIDJ. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration du (ou des) formateur(s) restent à la charge du client.

4 - Annulation de la formation

Du fait du client : pour toute annulation, même en cas de force majeure, moins de 7 jours ouvrés avant le début de la formation, le CIDJ se réserve le droit de retenir le coût total de l'action de formation y compris les frais pédagogiques.

Du fait du CIDJ : faute d'un nombre suffisant de participants, le CIDJ se réserve la possibilité d'annuler la formation, jusqu'à 3 jours ouvrés avant la date prévue. Les inscrits se verront proposer soit en priorité l'inscription